

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent douzième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 31 mars 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 14 avril 2008

Procès-verbal de la trois cent douzième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 31 mars 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 15.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent onzième (03.03.2008) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Démission d'un membre du comité exécutif
- 4.- Embauche d'un(e) commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières
- 5.- Modification au projet du bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Prochaine assemblée
- 8.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent onzième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent onzième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent onzième réunion, les suites régulières ont été données.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe le comité exécutif que la personne qui avait été embauchée pour le poste de chauffeur-messager et préposé au Service des terrains et bâtiments a fait l'objet, récemment, d'une mise à pied, n'étant pas en mesure de satisfaire aux exigences de sa probation.

3.- Démission d'un membre du comité exécutif

Le président confirme que le secrétaire général a reçu, par courriel daté du 4 mars 2008, un avis formel de démission comme membre du comité exécutif de la part de monsieur Jean-François Simard. Le comité exécutif prend donc acte de cette démission, à partir de la présente réunion, conformément à l'article 2.2.6 du Règlement général de l'Université. Le conseil d'administration, à sa prochaine réunion du 14 avril 2008, sera donc invité à désigner un nouveau membre au comité exécutif.

4.- Embauche d'un(e) commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de commis - rémunération au Service des ressources humaines et financières, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le Comité de sélection, composé de monsieur Paul Préseault, directeur du Service des ressources humaines et financières, de madame Julie Cardinal, coordonnatrice à la gestion financière, et de madame Sara Boudreau, conseillère en gestion des ressources humaines, toutes deux du Service des ressources humaines et financières, a reçu trois (3) candidatures et a retenu pour une entrevue les trois (3) candidatures.

Le Comité de sélection recommande la candidature de madame Julie Lalonde à titre de commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières, et ce, à compter du 1^{er} avril 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CX-1348 concernant l'embauche d'une commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières (**Julie Lalonde**), laquelle est jointe en appendice.

5.- Modification au projet du bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que lors de sa réunion du 11 février dernier, le comité exécutif a résolu de conclure un bail de location avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour une période de cinq (5) ans avec deux (2) options de renouvellement, à la discrétion de l'Université du Québec en Outaouais, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 148 322 \$.

De plus, le comité exécutif a mandaté la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, et le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail.

Suite à des discussions avec les représentants du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, ceux-ci ont demandé de modifier la clause 1.4 portant sur la durée du bail qui se lirait désormais comme suit :

1.4 Durée du bail

Le bail a une durée de cinq (5) ans, commençant le 15 juillet 2008 et se terminant le 14 juillet 2013. L'Université pourra, à son choix, offrir une option de renouvellement de deux (2) périodes de cinq (5) ans selon les termes et modalités à être convenus.

Les parties conviennent que l'Université pourra résilier unilatéralement le présent bail, moyennant un avis de douze (12) mois dans l'éventualité où celle-ci nécessiterait des espaces additionnels.

Le Collège pourra résilier le présent bail, moyennant un avis de six (6) mois, mais seulement dans l'éventualité où des difficultés financières de la section collégiale ne justifient plus le maintien de celle-ci ~~l'empêcheraient d'assumer ses obligations découlant du présent bail~~. Dans un tel cas, il est convenu que le Collège perdra le bénéfice du terme et que le solde dû, en capital et intérêts, pour les travaux effectués par l'Université en conformité avec l'article 1.11.3 du présent bail, deviendra immédiatement exigible.

Le Collège demande ainsi de spécifier que ce sont les difficultés financières de la section collégiale qui devraient être considérées et non les difficultés financières de la corporation du Collège en son entier, tel que cela avait été préalablement convenu.

Après délibérations, le vote ayant été demandé, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à la majorité (Pour : 4 – contre : 1) d'adopter la résolution 312-CX-1349 concernant la conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, laquelle est jointe en appendice.

Un membre, monsieur David Clément, demande que sa dissidence soit consignée au procès-verbal.

6.- Période d'information et questions

Un membre déplore encore une fois le traitement journalistique négatif envers l'UQO

constaté lors de la parution d'un reportage dans l'édition du 29 mars 2008 du journal Le Droit, alors qu'étaient rapportés, de la part d'un ancien doyen de l'Université, des propos peu flatteurs qui venaient appuyer, en substance, les propos récents d'une conseillère municipale sur le caractère réel ou non de l'institution. Elle se dit particulièrement outrée de voir que ces propos sont attribués à une personne qui a déjà été à l'emploi de l'Université.

Un membre, qui dit avoir été mis au fait des préoccupations du Département des relations industrielles à l'égard de son déménagement éventuel dans la nouvelle aile du pavillon Alexandre-Taché, demande à savoir si des gestes vont être posés par la direction de l'Université afin de répondre à ces inquiétudes. Il souligne notamment que plusieurs problèmes liés au nouveau bâtiment auraient été soulevés, dont ceux de l'insonorisation inadéquate dans les bureaux de professeurs.

Le recteur, tout en rappelant qu'il s'agit d'un élément de gestion « courante » de l'établissement qui n'entre pas dans le champ de compétence du comité exécutif, rassure le membre à l'effet que la direction est bien informée de cette réaction du département et que des vérifications sont présentement effectuées, notamment quant à l'insonorisation des bureaux.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente les plus récentes statistiques d'admission en prévision du trimestre d'automne 2008, lesquelles permettent d'anticiper, à ce stade-ci, un taux de fréquentation à peu près égal à celui de l'automne 2007. Il attire l'attention des membres sur les statistiques d'admission de certains programmes qui laissent apparaître des variations importantes. En outre, il souligne la croissance soutenue des demandes d'admission pour le campus de Saint-Jérôme alors qu'à pareille date, l'année dernière, l'Université avait reçu 585 demandes contrairement à 634 demandes, à cette période-ci.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe le comité que le processus de soumission pour la construction du campus à Saint-Jérôme est actuellement en cours et que la date limite pour la réception des soumissions a été reportée d'une semaine, soit au 9 avril. Il est prévu que le comité d'évaluation procède à l'analyse des soumissions le 16 avril 2008 pour être en mesure de formuler une recommandation au conseil d'administration du 22 mai 2008. Elle souligne qu'en parallèle, l'Université poursuit ses démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'obtention du financement relatif à cette construction.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Journée des chaires de recherche du Canada, un événement d'envergure nationale, s'est déroulée avec un très grand succès, à la fois de participation et médiatique, jeudi le 27 mars 2008, au pavillon Alexandre-Taché. Cette journée, qui mettait en valeur les chercheurs de l'UQO titulaires de chaires, dont celle du professeur Stéphane Bouchard qui a d'ailleurs livré une allocution fort remarquée, a procuré une visibilité de grande importance pour l'Université et les activités de recherche qui y sont menées.

Un membre suggère que le conseil d'administration, lors de sa prochaine réunion, soit invité à adresser un vote de félicitations au professeur Stéphane Bouchard.

7.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion est prévue pour le lundi 14 avril 2008.

8.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 12 h 45.



Le président d'assemblée



Le secrétaire